

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
17	1	0

Date de convocation  
Le 29 décembre 2021

**Objet de la délibération**

Créance en non-valeur  
Société PIZZA FISSA

CM 2022//01-D14

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 20/01/2022

Envoyé en préfecture le 20/01/2022

Reçu en préfecture le 20/01/2022

Affiché le 20/01/2022

ID : 059-215901281-20220105-CM202201D14-DE

**Extrait du  
Des délibérations du  
Commune de Capinghem**

**Séance du 5 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux le 5 janvier, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

**Présents :** Ch. MATHON, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, Y. WIDHEN, S. DUMORTIER, G. CHATEAU, F. TREDEZ, G. OUDAERT, N. ROUBAUD, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY, M. WALICKI,

**Absents excusés avec pouvoir :**

V. DUCOURAU > pouvoir à MC. FICHELE, G. TRAPASSO > pouvoir à V. PARABOSCHI, P. MOUCHON > pouvoir à F. TREDEZ, E. BARBAY > pouvoir à G. OUDAERT,

Absents excusés sans pouvoir : JM. CLERFAYT

**Secrétaire de séance :** A. TRICOIT

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Certaines créances émises à l'encontre d'usagers peuvent s'avérer au bout d'un certain temps « irrécouvrables », considérant notamment la situation financière ou personnelle des débiteurs.

A cet effet, le trésorier principal a adressé à l'administration municipale l'état de ces produits dont la synthèse est présentée ci-après :

Créances éteintes

Total des créances éteintes : 573,60 € (Cinq soixante-treize euros et 60 centimes).

Objet : Débiteur ADJUMA PIZZA FISSA a été liquidé en 2019.

*Cette opération fera l'objet d'un mandat au budget principal de la commune imputé sur la nature 6542 : créances éteintes – chapitre 65 : autres charges de gestion courante.*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter cette résolution

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

**Christian MATHON,**  
Maire de CAPINGHEM

